

**LA DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES
MILITAIRES/ 3^{ème} REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAIK MUTAPHA**

MISE EN DEMEURE N°01

ETP- TCE- «LAOUFI IKRAM» SISE A : HAY MANOUNET, HAY RIADHI 32 LOTS N°15/ BECHAR, TITULAIRE DU CONTRA N°85/2019 DU 23/06/2019, SUR LES TRAVAUX DE REALISATION DES BLOCS A TINDOUF, ET COMPTE TENUE DE:

- LANTEUR ENREGISTRE POUR L'ETABLISSEMENT DU DECOMPTE GENERALE ET PROVISOR N°01 ;
- RETARD ENREGISTRE PAR RAPPORT AU DELAI CONSOMME.

EST MIS EN DEMEURE, DANS UN DELAI DE HUIT **(08)** JOURS, A COMPTER DE LA DATE DE PUBLICATION DE LA PRESENTE MISE EN DEMEURE, POUR RATTRAPER LE RETARD ET RAMENER LE DECOMPTE GENERALE ET PROVISOR N°01.

FAUTE D'OBTEMPERER AUX INJONCTIONS DE LA PRESENTE MISE EN DEMEURE, LA DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES/3^{ème}RM, PROCEDERA A L'APPLICATION DES MESURES COERCITIVES PREVUES PAR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR ; NOTAMMENT L'ARTICLE 17 DU CONTRAT.